



Règlement obligatoire à signer

I. RESPECT DES HORAIRES – ASSIDUITE

- Il est important que l'élève arrive à l'heure, l'accès à la salle sera fermée entre les cours.
- Tous les élèves doivent être prêts à rentrer en cours à l'heure et doivent être habillés.
- L'absentéisme répété entraîne souvent une gêne pour vos camarades, surtout pour les cours préparant les concours de danse et pour la préparation du gala de fin d'année. Nous comptons donc sur vous pour être assidu tout au long de l'année.
- Toute absences répétitives non excusées entraîneront la non-participation de l'élève aux concours ou aux divers spectacles prévus.
- Les cours comme les inscriptions concours ne seront en aucun cas remboursables.

II. ATTITUDE ET RESPECT D'AUTRUI

- Respect mutuel, attitude et langage corrects sont exigés de tous pendant les temps de cours et lors des échanges avec les professeurs.
- Lors des cours et lors de la préparation des différentes représentations, le choix chorégraphique et des costumes appartient entièrement aux professeurs et ne pourront pas être contesté par les parents d'élèves ou danseurs.
- Les élèves sont priés de ne pas courir, ni crier dans les vestiaires, afin de ne pas gêner les cours se déroulant avant ou après le leur. Le calme est de rigueur à l'intérieur de la salle.
- Les élèves doivent attendre l'arrivée du professeur ou, le cas échéant, la fin du cours précédent pour entrer dans la salle de danse.
- Il est interdit de manger ou de mâcher du chewing-gum dans la salle de danse.
- Il est interdit de fumer pendant les cours, ainsi que dans l'enceinte même du gymnase.
- Le portable est toléré en cours mais doit être éteint ou sur mode silencieux.
- L'élève s'engage à ne pas filmer ni prendre en photo ses professeurs ou ses camarades sans l'accord préalable des professeurs.
- Tout comportement « déplacé », physique ou verbal de la part d'un élève ou d'un parent envers un professeur, un autre élève ou un des bénévoles sera un motif de renvoi.



III – SANCTIONS

→ Toute perturbation répétée du cours par un élève ou par un accompagnateur pourra provoquer l'exclusion temporaire ou définitive de ce dernier. En cas de contestation, un entretien devra avoir lieu avec la présidente de l'association.

IV. TENUE

→ Les élèves doivent prévoir une tenue appropriée à la pratique de la danse, (celle-ci sera précisée par le professeur en début d'année).

→ Les cheveux des élèves doivent être correctement attachés.

→ En aucun cas les chaussures de ville ne seront admises dans la salle de danse.

→ Les jeans et pantalons de ville ne sont pas des tenues adaptées à la danse, les élèves ne respectant pas ces consignes ne seront pas acceptés en cours. Dans ce cas, le professeur peut demander leur exclusion du cours.

V - RESPONSABILITES

1 - SORTIE DE COURS

→ L'association et le professeur ne sont pas responsables de l'élève à sa sortie du cours.

Toutefois, une autorisation écrite doit être donnée si l'élève peut repartir seul après son cours ou s'il repart avec une autre personne que ses tuteurs légaux (Merci d'y inscrire le nom des personnes ayant l'autorisation de récupérer votre enfant).

2 - VOL ET DEGRADATION

→ L'élève étant responsable de ses affaires, Studio Latino LH décline toute responsabilité en cas d'oubli ou de vol. Il est donc fortement conseillé aux élèves de se rendre aux cours sans argent et sans objet de valeur.

→ Si un objet est trouvé, il doit être remis au professeur afin d'être rendu à son propriétaire, le cours suivant.

→ Chaque élève est responsable du matériel de travail et de la salle de cours. Pour toute dégradation volontaire commise aux biens immobiliers ainsi qu'au matériel ou à divers objets appartenant à la ville ou à l'association, les frais de remise en état seront mis à charge de l'élève ou des parents.



3 – ACCIDENTS

— L'association et le professeur ne sont pas responsables des accidents éventuels qui peuvent survenir. Chaque élève doit avoir une assurance responsabilité civile couvrant les risques et dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes et installations.

VI – CONCOURS ET COMPETITIONS

— Seuls les danseurs inscrits exclusivement dans notre association de danse recevront une formation pour les compétitions et les concours et seront autorisés à y participer.



Nous vous rappelons que toute saison de danse ou autre commencée chez Studio Latino LH sera due de septembre 2026 à Juin 2027, que ce soit en chèques, en espèces ou via Hello Asso. Aucun remboursement ne sera effectué après votre engagement. Nous vous conseillons donc de faire un cours d'essai (gratuit) avant de vous engager à l'année.

En cas de problème, tous les frais et démarches engagés seront à la charge de l'élève.



Je reconnais avoir pris connaissance du règlement dans son intégralité et m'engage à le respecter.

Signature précédée de la date et de la mention lu et approuvé



REGLEMENT OBLIGATOIRE A SIGNER

Coupon à retourner à l'association

Nom et Prénom de l'élève :



Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments du règlement et en accepte les conditions.



Nous vous rappelons que toute saison de danse ou autre commencée chez Studio Latino LH sera due de septembre 2026 à Juin 2027, que ce soit en chèques, en espèces ou via Hello Asso. Aucun remboursement ne sera effectué après votre engagement. Nous vous conseillons donc de faire un cours d'essai (gratuit) avant de vous engager à l'année.

En cas de problème, tous les frais et démarches engagés seront à la charge de l'élève.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par mail : studiolatinoh@gmail.com

Signature précédée de la date et de la mention lu et approuvé